

Niamey, le **13 JUIL 2026**

AVIS DE RECRUTEMENT DE QUARANTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX (44 986) AGENTS DE TERRAIN DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU DENOMBREMENT GENERAL DU CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH-5)

Dans le cadre de l'organisation du dénombrement général du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), **sur l'ensemble du territoire national**, l'Institut National de la Statistique (INS) lance un avis pour le recrutement de **44 986 agents chargés de la collecte des données sur le terrain**, dont la répartition par région se présente ainsi qu'il suit :

Région	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	NIAMEY
Nombre d'agents de collecte	1408	2163	5 280	9379	8275	5830	10056	2595

1. Profil recherché

Les candidats doivent répondre au profil suivant :

- Être de **nationalité nigérienne** ;
- Être âgé de **18 à 55 ans** à la date du dépôt des candidatures ;
- Être titulaire au minimum du **BEPC** ou d'un diplôme équivalent (tout diplôme supérieur constitue un atout) ;
- Maîtriser **au moins une langue couramment parlée dans la commune** pour laquelle la candidature est déposée (savoir parler plusieurs langues est un atout) ;
- Être résident de la commune ou du département de la commune pour laquelle le candidat postule ;
- Être disponible pour une période de deux (02) mois et libre de tout engagement professionnel ;
- Être apte physiquement et capable de faire de longues distances à pied ;
- Disposer d'excellentes capacités de communication ;



- Avoir bonne moralité (conscience professionnelle, honnêteté, bonne conduite, respect de soi-même et d'autrui, tolérance, etc.) ;
- Être capable de travailler sous pression et en équipe.

Par ailleurs, une expérience dans la collecte des données d'enquêtes statistiques ou de recensements, à l'aide de tablettes ou de smartphones plus particulièrement, constitue un atout.

2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- une copie légalisée du diplôme le plus élevé (au minimum le BEPC) ;
- Un certificat de résidence dans la commune ou d'une commune du département comprenant la commune où le candidat postule.

3. Modalités de dépôt des candidatures

Les dépôts des candidatures se feront **en ligne** sur la plateforme de recrutement de l'INS en utilisant le lien suivant : <https://recrute.ins.ne>

NB : L'accès à cette plateforme de dépôt des candidatures sera ouvert du mardi 14 juillet 2026 à partir de 10h00 au jeudi 27 août 2026 à 18h00.

4. Processus de sélection des agents

Le processus de sélection finale des agents de terrain, se fera comme suit :

- 1) Dépouillement automatique (via la plateforme digitale de recrutement) des dossiers de candidature basé sur les critères fixés : diplôme, langues parlées, commune de résidence ;
- 2) Publication des listes des candidats admissibles ;
- 3) Publication des listes des agents de terrain définitivement retenus à l'issue de la formation et après évaluation des acquis.

Remarque importante : À l'issue de la formation et sous réserve des résultats de l'évaluation finale, les candidats seront classés par ordre de mérite et seront répartis en qualité de **contrôleurs (6 905)**, d'**agents recenseurs (34 564)** et de **réservistes (3 517)**.



NB :

- ***Pour être autorisés à suivre la formation, les candidats admissibles devront déposer, au niveau des communes et arrondissements communaux, un dossier physique plus complet dont la composition est la suivante :***
- une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- une copie légalisée du ou des diplôme(s) ;
- un certificat de résidence délivré par la commune ou le département de résidence du candidat ;
- une carte d'inscription à l'ANPE en cours de validité ;
- au plus trois (03) attestations prouvant une expérience antérieure en collecte de données pour ceux qui l'auront déclarée sur la plateforme.

DISPOSITIONS FINALES :

- ***La Direction Générale de l'INS se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis par les candidats en cas de doute. Tout candidat présentant de faux documents (notamment les diplômes), pourrait être poursuivi devant les instances habilitées pour faux et usage de faux ;***
- ***La Direction Générale de l'INS se réserve le droit exclusif de ne pas donner suite au présent avis de recrutement ;***
- ***En cas d'admission définitive, le paiement des honoraires des agents de terrain se fera exclusivement par l'intermédiaire des agences nationales de transfert d'argent. À cet effet, chaque candidat est tenu de disposer d'un compte personnel et nominatif ouvert auprès d'une agence de transfert d'argent (NITA, AMANA) ;***
- ***Avant de regagner leurs zones de travail, les agents définitivement retenus sont tenus de signer le Code de bonne conduite de l'INS et une attestation d'exclusivité et de disponibilité.***



LE DIRECTEUR GENERAL

Moussa MAMAN HASSAN